

Restauration

Accueil périscolaire

Accueils de loisirs

**Activités culturelles
et sportives**



Guide pratique

Réussir la rentrée
de votre enfant

2024
2025



2 ESPACES DÉDIÉS AUX FAMILLES

LE GUICHET FAMILLE

Espace d'accueil physique et téléphonique
au Clos de la Cathédrale

LE PORTAIL DES SERVICES EN LIGNE

Espace personnalisé accessible 24h/24,
7j/7 sur smartphone, tablette ou ordinateur

Dans la majorité des cas, pour que votre enfant soit accueilli aux activités municipales, il faut procéder à son inscription administrative et/ou réserver les temps d'accueil.

QUELQUES CONSEILS

● Ne pas confondre inscription et réservation

Lors de l'inscription administrative, vous inscrivez votre enfant à une activité. Grâce à cette inscription, la mairie sait que l'enfant est susceptible d'utiliser le service. **Lors de la réservation**, vous indiquez quand et comment votre enfant utilisera le service. Cette étape est **OBLIGATOIRE** !

	Inscription à l'activité	Réservation du service	Sans inscription et/ou réservation, mon enfant peut-il bénéficier du service ?
Accueil périscolaire (avant/après l'école)			Oui
Restauration scolaire		X	Oui mais un repas de substitution sera servi à l'enfant et le tarif habituel sera majoré de 50%.
Accueil de loisirs du mercredi	X ⁽¹⁾	X	Oui mais un repas de substitution sera servi à l'enfant et le tarif habituel pour la journée d'accueil et le repas sera majoré de 50%.
Accueil de loisirs des vacances scolaires	X	X	Non
École des Arts	X	X	Non
Mercredis sportifs	X	X	Non
Vacances sportives	X	X	Non

⁽¹⁾ Si votre enfant n'a jamais fréquenté un accueil de loisirs le mercredi

● Respecter les délais de réservation

Sur le portail des Services en ligne, pour toutes les activités, un seul délai à retenir : **au plus tard 15 jours avant la date ou la période de vacances.**

Sur formulaire papier ou auprès du Guichet famille, selon les calendriers précisés pour chaque activité.

	Ouverture	Date limite	
		Sur le portail des Services en ligne	Sur formulaire papier
Restauration scolaire Repas du 2 septembre	Lundi 10 juin	Dimanche 18 août	Vendredi 9 août
Accueil de loisirs Mercredi 4 septembre		Mardi 20 août	

Pour la rentrée, les dates de réservation à ne pas manquer !

● Vérifier les réservations effectuées

Pour vous assurer que tout est bien réservé et avoir l'esprit tranquille, rendez-vous dans l'onglet « Mes dernières demandes » du portail des Services en ligne (voir fiche n°1).

● Signaler l'absence de votre enfant en cas de maladie

Pour ne pas être facturé inutilement, vous devez signaler à la mairie, dans un délai de 8 jours, les absences de votre enfant (voir fiche n°8).

● Calculer votre Quotient Familial pour bénéficier des tarifs selon vos ressources

Entre le 5 août et le 11 octobre 2024

Sur le portail des Services en ligne ou auprès du Guichet Famille (voir fiche n°9).

1

POUR TOUTES VOS DÉMARCHES FAMILLE, SIMPLIFIEZ-VOUS LA VIE AVEC LE PORTAIL DES SERVICES EN LIGNE



Depuis votre ordinateur ou votre smartphone,
vous pouvez en quelques clics :

- Inscrire votre enfant aux différentes activités et services proposés par la Ville
- Réserver, modifier ou annuler les dates de présence de votre enfant
- Signaler une absence
- Découvrir les menus de la restauration scolaire
- Consulter le règlement des activités municipales
- Régler vos factures
- Calculer votre Quotient Familial
- Consulter l'état de traitement des démarches et l'agenda des activités réservées

Comment utiliser le portail des Services en ligne ?



Le portail est accessible depuis la page d'accueil
du site internet de la Ville evrycourcouronnes.fr

VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE

Connectez-vous à votre espace
sur la page d'accueil, indiquez l'identifiant
et le mot de passe de votre compte.

VOUS N'AVEZ PAS ENCORE DE COMPTE

Contactez le Guichet Famille
au 01 60 91 07 00
Un lien d'activation vous sera transmis par mail.



Vous n'avez pas accès à Internet ?

Rendez-vous à l'Hôtel de Ville ou au Clos
de Cathédrale et utilisez librement
les ordinateurs mis à la disposition du public.

Vous avez des difficultés à effectuer vos démarches en ligne ?

Bénéficiez d'un accompagnement
avec les conseillères numériques :

- À l'Hôtel de ville, les mercredis
et jeudis de 9h à 12h
- Au Centre social Brel Brassens
les 2^{èmes} mardis de chaque mois
de 14h à 16h30 (sur RDV auprès
du Centre social)
- À la Mairie annexe centre les 1^{ers} mardis
de chaque mois de 14h à 16h30



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire.

Où ?

Toutes les écoles de la ville organisent une prise en charge des enfants avant et après l'école.

Quels horaires ?

Le matin, de 7h15 jusqu'à l'entrée en classe
L'après-midi, de la sortie de classe à 18h45

Quand déposer ou récupérer mon enfant ?

Le matin, les parents peuvent arriver à compter de 7h15.
L'après-midi, les parents peuvent arriver à compter de 17h pour les maternelles et à compter de 18h pour les élémentaires.

Les +

- Une équipe d'animation investie
- Un panel d'activités ludiques adaptées à l'âge des enfants
- Un goûter pour les enfants présents à l'accueil du soir
- Une aide aux devoirs pour les élèves d'élémentaire de 17h à 18h
Dans ce cas, les départs se font à partir de 18h pour ne pas gêner le travail des élèves.

Comment inscrire mon enfant ?

Aucune inscription n'est nécessaire.

- Pour l'accueil du matin, vous pouvez donc déposer votre enfant le jour-même.
- Pour l'accueil du soir, vous devez informer l'équipe d'animation ou l'enseignant de la présence de votre enfant à l'accueil du soir, le matin-même.



L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS)

Pour qui ?

Tous les écoliers

Où ?

Dans les Maisons de quartier-Centres sociaux
Horaires et programme spécifiques à chaque structure

Quand ?

Lundi, mardi, jeudi et vendredi, après l'école

Les +

- Une aide aux devoirs et un apport méthodologique
- Des ateliers culturels et socioculturels
- Un accompagnement des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant
- Un encadrement assuré par des étudiants recrutés par la Ville (niveau Bac+2 minimum)

Comment inscrire mon enfant ?

Au mois de septembre, dans les Maisons de quartier-Centres sociaux
avec une rencontre obligatoire entre les encadrants, l'enfant et les parents
Participation selon le quotient familial ou forfaitaire
Le dispositif est accompagné et financé par la CAF et l'État.

Infos :

Direction de la Vie locale et de la Culture
Tél : 01 60 91 61 69



LA RESTAURATION SCOLAIRE

JOURS D'ÉCOLE

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, si les parents réservent les repas

Les + de la restauration

- Le choix entre un repas avec ou sans viande
- L'assurance de repas équilibrés
- Des produits locaux et de saison, avec plus de goût
- Une pause méridienne conviviale avec les autres enfants
- Des tarifs adaptés à vos ressources

La réservation, à quoi ça sert ?

La réservation permet aux équipes de restauration d'évaluer le nombre de repas qui seront servis dans leur école. Cette comptabilité permet de s'assurer que la quantité de repas produite chaque jour sera consommée et ainsi d'éviter le gaspillage alimentaire.

Si je ne réserve pas, que se passe-t-il ?

Votre enfant pourra déjeuner à l'école. Toutefois, le repas servi sera un repas de substitution et le tarif habituel de la prestation sera majoré de 50%.

J'ai réservé un repas mais mon enfant est absent

En cas de maladie, et sur justificatif - certificat médical ou attestation sur l'honneur - à transmettre sous 8 jours sur le portail des Services en ligne ou en le déposant au Clos de la Cathédrale, le coût du service ne vous sera pas facturé, ou autrement dit, vous n'aurez pas à payer pour ce repas.



Comment réserver les repas ?

• Sur le portail des Services en ligne à compter du 10 juin 2024

7j/7 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « Gérer mes réservations ».



Cette modalité de réservation permet :

- de réserver pour un jour, pour plusieurs mois, voire sur l'année scolaire entière si cela vous semble plus simple
- d'effectuer des modifications ou annulations jusqu'à 15 jours avant la date du ou des repas concernés.

ATTENTION !

Pour que votre enfant puisse déjeuner le premier jour d'école, le 2 septembre 2024, vous avez jusqu'au dimanche 18 août 2024 inclus pour réserver le repas. En cas de non réservation, le repas est facturé 50% plus cher - sur la base du tarif habituel, calculé en fonction de votre quotient familial.

• Sur formulaire papier disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de Cathédrale

Contrairement à la réservation en ligne, sur formulaire, les repas sont réservés pour une période de trois à quatre mois, à renouveler.

Le dépôt des formulaires doit se faire à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale selon le planning ci-dessous.

Après dépôt du formulaire, aucun changement de date n'est possible.

Périodes de réservation pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Repas du 2 septembre au 20 décembre 2024 - **Réservation du 10 juin au 9 août 2024**
- Repas du 6 janvier au 31 mars 2025 - **Réservation du 4 novembre au 13 décembre 2024**
- Repas du 1^{er} avril au 4 juillet 2025 - **Réservation du 3 février au 14 mars 2025**

LES ACCUEILS DE LOISIRS

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire, si les parents réservent les jours d'accueil et/ou les repas

Quand ?

Accueil à la demi-journée ou en journée complète, avec ou sans repas

- Les mercredis en période scolaire
- Pendant les vacances scolaires, du lundi au vendredi

Les enfants peuvent être déposés entre 7h15 et 9h et récupérés entre 16h30 et 18h45.

Si l'enfant ne bénéficie pas de la restauration, il doit être récupéré entre 11h30 et 12h et déposé entre 13h et 13h30. À définir en fonction des activités organisées.

Où ?

Les accueils de loisirs sont répartis sur la ville par secteur géographique et les enfants sont rattachés au site correspondant à leur lieu d'habitation (sauf cas dérogatoires). Durant les vacances scolaires, plusieurs accueils de loisirs peuvent être regroupés ponctuellement. Les familles sont préalablement informées.

Les + ?

- Une équipe d'animation investie
- Un panel d'activités ludiques adaptées à l'âge des enfants
- L'apprentissage de la vie à plusieurs

Si je ne réserve pas, que se passe-t-il ?

Les tarifs habituels de l'accueil et/ou du repas seront majorés de 50%.

J'ai réservé mais mon enfant est absent.

En cas de maladie, et sur justificatif - certificat médical ou attestation sur l'honneur - à transmettre sous 8 jours sur le portail des Services en ligne ou en le déposant au Clos de la Cathédrale, le coût du service ne vous sera pas facturé, ou autrement dit, vous n'aurez pas à payer pour cette journée.



Comment inscrire mon enfant à l'accueil de loisirs et/ou réserver les journées d'accueil ?

PREMIÈRE ÉTAPE

Effectuer l'inscription administrative de l'enfant.

Il s'agit d'indiquer aux équipes de la Ville que votre enfant est susceptible de profiter des accueils du mercredi et/ou des vacances scolaires. Une fois l'inscription faite, elle est valable pour l'année entière.

DEUXIÈME ÉTAPE

Réserver les jours, indiquer la durée de l'accueil

- en demi-journée ou en journée complète -
préciser si votre enfant bénéficiera de la restauration et, si c'est le cas, choisir un repas avec ou sans viande.

• Sur le portail des Services en ligne

Cette modalité de réservation permet :

- de réserver pour un jour, pour une période, voire pour l'année scolaire entière si cela vous semble plus simple
- d'effectuer des modifications ou annulations jusqu'à 15 jours avant le mercredi ou le premier jour des vacances scolaires concernées.

Pour les mercredis

Votre enfant n'a jamais fréquenté un accueil de loisirs.

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour l'inscription et la réservation.



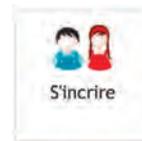
Votre enfant a déjà fréquenté un accueil de loisirs, pas besoin de s'inscrire.

Rendez-vous directement dans la rubrique « Gérer mes réservations ».



Pour les vacances scolaires

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour l'inscription et la réservation.



• Sur formulaire papier disponible à l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale

Pour les mercredis

Contrairement à la réservation en ligne, sur formulaire, la réservation couvre une période de trois à quatre mois, à renouveler pour chaque période.

Le dépôt des formulaires doit se faire au Clos de la Cathédrale selon le planning ci-dessous.

Après dépôt du formulaire, aucun changement de date n'est possible.

Périodes de réservation pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Accueil du 2 septembre au 20 décembre 2024 - **Réservation du 10 juin au 9 août 2024**
- Accueil du 6 janvier au 31 mars 2025 - **Réservation du 4 novembre au 13 décembre 2024**
- Accueil du 1^{er} avril au 4 juillet 2025 - **Réservation du 3 février au 14 mars 2025**

Pour les vacances scolaires

Le dépôt des formulaires doit se faire au plus tard selon le planning ci-dessous, directement **auprès des accueils de loisirs**.

Après dépôt du formulaire, aucun changement de date n'est possible.

Périodes de réservation pour les vacances scolaires 2024-2025 :

- Vacances d'automne - **Réservation du 16 septembre au 4 octobre 2024**
- Vacances de fin d'année - **Réservation du 18 novembre au 6 décembre 2024**
- Vacances d'hiver - **Réservation du 13 au 30 janvier 2025**
- Vacances de printemps - **Réservation du 10 au 28 mars 2025**

L'ÉCOLE DES ARTS

L'École des arts, c'est quoi ?

Les enfants découvrent 2 à 4 disciplines artistiques accompagnés par des artistes professionnels.

Pour qui ?

Tous les enfants scolarisés du CP à la 6^{ème}
Les ateliers sont organisés par tranche d'âge.

Quand ?

Les samedis matin durant 2h, de novembre à juin, durant la période scolaire

Où ?

Les ateliers se déroulent dans les équipements de la Ville (écoles, Maisons de quartier-Centres sociaux et gymnases) en fonction de l'activité.

Quelles disciplines ?

- Théâtre d'ombres
- Théâtre masqué
- Écritures théâtrales et mise en scène
- Danse contemporaine
- Danse Hip-Hop
- Arts visuels
- Cinéma
- Arts du cirque
- Capoeira
- Chant
- Percussions
- Musiques du monde

Les + ?

- Explorer une approche sensible du monde
- Développer la créativité de l'enfant
- Rencontrer d'autres enfants autour d'un projet commun

Comment inscrire mon enfant à l'École des Arts ?

PREMIÈRE ÉTAPE

Effectuer l'inscription administrative de l'enfant.

Il s'agit d'indiquer aux équipes de la Ville que votre enfant est susceptible de bénéficier de l'offre de l'École des arts.

DEUXIÈME ÉTAPE

Réserver les ateliers artistiques.

Les inscriptions et les réservations s'effectuent pour l'année à compter du 2 septembre 2024, par ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

• Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour s'inscrire puis réserver.

Attention ! Une fois les réservations validées, vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel.

Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.



• Au Clos de la Cathédrale :

Après du Guichet Famille

4 clos de la Cathédrale

> Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

> Mardi de 13h à 16h30

> Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél. : 01 60 91 07 00





LES ACTIVITÉS SPORTIVES

MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

LES MERCREDIS SPORTIFS

Les mercredis sportifs, c'est quoi ?

Différentes activités multisports sous forme de parcours sportifs, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État.

Pour qui ?

Les enfants nés entre 2013 et 2021

Quand et où ?

Tous les mercredis, sur des créneaux de 1h à 2h30, durant la période scolaire, à compter mercredi 25 septembre.

- **Pour les enfants de 3 ans, nés en 2021** : Complexe sportif J. Adélaïde / 15h15-16h15
- **Pour les enfants de 4 et 5 ans, nés en 2019 et 2020** : Complexe sportif J. Adélaïde / 13h45-15h
- **Pour les enfants de 6, 7 et 8 ans, nés entre 2016 et 2018** : Gymnase C. Besson / 9h30-12h
- **Pour les enfants de 6, 7 et 8 ans, nés entre 2016 et 2018** : Complexe sportif J.-L. Moulin / 13h45-16h15
- **Pour les enfants de 9, 10 et 11 ans, nés entre 2013 et 2015** : Complexe sportif J.-L. Moulin / 16h30-18h15
- **Pour les enfants de 4 et 5 ans, nés en 2019 et 2020** : Salle Schœlcher / 9h15-10h30 ou 10h45-12h

Les + ?

- Pour les plus jeunes, éveil à la motricité, découverte et initiation
- Pour les plus âgés, perfectionnement
- Découverte de plusieurs disciplines tout au long de l'année

Portes ouvertes

Découvrez le dispositif et posez toutes vos questions

> mercredi 11 septembre de 9h30 à 12h

> mercredi 18 septembre de 13h45 à 16h15

Au complexe sportif J. Adélaïde



LES VACANCES SPORTIVES

Les vacances sportives, c'est quoi ?

Ce sont des stages permettant aux enfants de découvrir diverses disciplines sportives, encadrées par des éducateurs sportifs diplômés d'État. Le programme des activités proposées est précisé à l'ouverture des inscriptions.

Pour qui ?

Les enfants nés entre 2014 et 2020

Quand ?

Pendant toutes les vacances scolaires

• Pour les enfants de 4 et 5 ans, nés en 2019 et 2020

Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en demi-journée, de 9h à 12h

• Pour les enfants de 6 à 10 ans, nés entre 2014 et 2018

Stage du lundi au vendredi (sauf jours fériés), en journée complète, de 9h à 17h

Un temps d'accueil est prévu avant et après les activités.

Où ?

Les lieux d'accueil des stages sont communiqués lors de l'inscription.

Les + ?

- Pour les plus jeunes, éveil à la motricité
- Pour les plus âgés, perfectionnement
- Découverte de plusieurs disciplines
- Apprentissage à la vie en collectif

Comment inscrire son enfant aux mercredis et vacances sportives ?

PREMIÈRE ÉTAPE

Effectuer l'inscription administrative de l'enfant.

DEUXIÈME ÉTAPE

Réserver le stage souhaité.

Mercredis sportifs

Les inscriptions et réservations se font pour l'année scolaire entière à compter du 19 septembre 2024, dans l'ordre d'arrivée et en fonction du nombre de places disponibles.

Vacances sportives

Les inscriptions et réservations sont ouvertes avant chaque période de vacances durant 10 jours et doivent être réalisées au plus tard 15 jours avant le début des vacances.

Périodes de réservation pour l'année scolaire 2024-2025 :

- Vacances d'automne - **Réservation du 25 septembre au 4 octobre 2024**
- Vacances de fin d'année - **Réservation du 27 novembre au 6 décembre 2024**
- Vacances d'hiver - **Réservation du 22 au 31 janvier 2025**
- Vacances de printemps - **Réservation du 19 au 28 mars 2025**

• Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « S'inscrire » pour s'inscrire puis réserver.

Attention ! Une fois les réservations validées, vous ne pouvez plus intervenir sur votre espace personnel.

Toute demande de modification devra être réalisée auprès du Guichet Famille.



• Au Clos de la Cathédrale

Après du Guichet Famille- 4 clos de la Cathédrale

> Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

> Mardi de 13h à 16h30

> Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél. : 01 60 91 07 00

FACTURATION DES ACTIVITÉS

Les activités périscolaires et extrascolaires (accueil périscolaire, accueil de loisirs, restauration, vacances sportives) sont facturées, une fois le service consommé, le mois suivant.

Exemple : pour les activités du mois de septembre 2024, vous recevrez votre facture à la fin du mois d'octobre.

Les autres activités (École des Arts et mercredis sportifs) sont facturées au forfait.



	Période de facturation	Tarifs	Absences
Accueil périscolaire	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité selon le Quotient Familial	Service facturé à la présence
Restauration scolaire			Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50% Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel
Accueil de loisirs du mercredi			
Mercredis sportifs	Facture unique fin décembre	Forfait à l'année selon le Quotient Familial	En cas d'absence sur une ou plusieurs date(s), le parcours reste facturé.
École des Arts	4 factures (décembre, février, avril, juin)		
Accueil de loisirs des vacances scolaires	Facture mensuelle après consommation le mois suivant	Tarif à l'unité consommée selon le Quotient Familial	Présence sans réservation : tarif habituel majoré de 50% Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel
Vacances sportives		Forfait par stage	Absence sans justificatif sous 8 jours : tarif habituel

Je dois signaler à la Mairie les absences de mon enfant au plus vite pour ne pas être facturé inutilement.

Dans quels cas ?

- En cas de maladie ou de rendez-vous médical et sur justificatif (certificat médical ou attestation sur l'honneur) transmis sous 8 jours
- En cas de sortie scolaire ou de grève, le service est averti. Vous n'avez aucune démarche à faire. Dans les autres cas et en l'absence de justificatif valable, vous aurez à payer le repas.

Comment transmettre mon justificatif à la mairie ?

• Sur le portail des Services en ligne

Rendez-vous dans la rubrique « Signaler une absence », complétez le formulaire en ligne et joignez votre justificatif. Vous recevrez une confirmation une fois votre demande traitée.



• Au Clos de la Cathédrale

Déposez votre justificatif d'absence dans la boîte aux lettres ou auprès des agents d'accueil. Pensez à bien préciser les nom et prénom de votre enfant, son école et les activités concernées par l'absence.



Comment payer vos factures ?

- **Sur le portail des Services en ligne**

7j/7 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « Mes factures »

> Par carte bancaire

> Par E-CESU

- **Par prélèvement automatique**

En l'activant sur le portail des Services en ligne ou auprès du Guichet Famille

- **Au Clos de la Cathédrale, auprès du Guichet Famille**

> Par carte bancaire, chèque ou espèces

> Par CESU

Guichet Famille

Clos de la Cathédrale - 4 clos de la Cathédrale

- Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h à 16h30

- Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

Tél. : 01 60 91 07 00

Les moyens de paiement par activités

	C.B	Chèque	Espèces	CESU	E-CESU
Accueil du matin	X	X	X	X	X
Accueil du soir	X	X	X	X	X
Restauration	X	X	X		
Accueil de loisirs des vacances	X	X	X	X	X
Accueil de loisirs du mercredi	X	X	X	X	X
École des Arts	X	X	X		
Mercredis sportifs	X	X	X		
Vacances sportives	X	X	X		



LE QUOTIENT FAMILIAL

À quoi sert le Quotient Familial ?

Le Quotient Familial (QF) permet aux familles de bénéficier d'un tarif adapté à leurs ressources pour le paiement des activités municipales scolaires, périscolaires et de loisirs.

Les informations nécessaires pour le calcul du Quotient Familial sont :

- les revenus du foyer fiscal
- le nombre de personnes à charge.

Un fois calculé, il est valable pour toute l'année scolaire.

Quand faire calculer votre Quotient Familial ?

Du 5 août au 11 octobre 2024

pour une application dès la rentrée scolaire de septembre et tout au long de l'année

Comment faire calculer votre Quotient Familial ?

- **Sur le portail des Services en ligne**
7j/7 24h/24, de façon simple et rapide, dans la rubrique « Calculer son Quotient Familial »
- **À l'Hôtel de Ville ou au Clos de la Cathédrale :**
 - > dépôt du dossier (dans la boîte aux lettres ou à l'accueil)
 - > calcul directement auprès du Guichet Famille
Clos de la Cathédrale - 4 clos de la Cathédrale
Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
Mardi de 13h à 16h30
Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30
Tél. : 01 60 91 07 00
- **Par courrier postal :**
Transmission du dossier complet à :
Mairie d'Évry-Courcouronnes - Guichet Famille
Place des Droits de l'Homme et du Citoyen
91000 Évry-Courcouronnes



Quels documents présenter ?

- Avis d'imposition de l'année en cours (2024) sur les revenus de l'année N-1 (2023) ou avis de situation déclarative (pour chaque représentant du foyer fiscal)
- Dernière attestation de paiement de la CAF ou autre régime allocataire datant de moins de 3 mois le cas échéant

Une fois le Quotient Familial calculé, il vous sera précisé les tarifs pour chacune des activités municipales.





LES COORDONNÉES DES STRUCTURES

ÉCOLES	ADRESSE	TELEPHONE PERISCOLAIRE	TELEPHONE ÉCOLE	ACCUEILS DE LOISIRS
G. LAPIERRE maternelle	12, impasse de la Juine	01 60 77 06 79	01 60 79 08 68	G. LAPIERRE Impasse de la Juine 01 60 77 06 79
G. LAPIERRE élémentaire	10, impasse de la Juine	01 60 78 50 86	01 60 78 50 86	
CONDORCET maternelle	19, rue de l'Orge	01 60 77 65 95	01 64 97 37 30	
CONDORCET élémentaire	17, rue de l'Orge	01 64 97 37 27	01 64 97 37 27	
LA LANTERNE maternelle	71, rue Henri Rochefort	01 60 78 42 19	01 60 78 49 95	LA LANTERNE Rue Henri Rochefort 01 60 78 42 19
LA LANTERNE élémentaire	73, rue Henri Rochefort	01 60 78 48 95	01 60 78 48 95	
LES COQUIBUS maternelle/élémentaire	Les maternelles sont accueillis à MALÉZIEUX, place Jean Malézieux - Tél : 01 60 77 69 81 Les élémentaires LES COQUIBUS restent aux Coquibus élémentaire		01 60 79 23 16 (maternelle) 01 60 79 17 36 (élémentaire)	
TEMPS DES CERISES maternelle/élémentaire	1 bis, mail du Temps des Cerises	01 60 79 32 81	01 60 77 18 62	LA COMMUNALE Place de la Commune 06 27 02 60 26
LA COMMUNALE maternelle/élémentaire	4, place de la Commune	01 60 78 04 30	01 60 78 04 30	
LA FONTAINE	1, rue Agnès Barre de Nanteuil	01 60 77 73 49	01 71 63 18 26	BERLIOZ/PERRAULT Rue François Mauriac 01 60 77 06 98
F. MAURIAC	Rue George Sand	01 60 77 06 98	01 60 77 18 70	
MARCO POLO maternelle/élémentaire	5, allée Marco Polo	01 60 77 42 83	01 60 77 45 88	
MOUSSEAU maternelle	Accueil à La Fontaine	01 60 77 59 26	01 60 77 48 19	MOUSSEAU 43, rue Alphonse Daudet 01 60 77 64 48
MOUSSEAU élémentaire	43, rue Alphonse Daudet	01 60 77 64 48	01 60 77 43 16	
A. LEVASSEUR maternelle/élémentaire	Rue Rossini	01 60 77 44 76 (maternelle) 01 60 77 42 58 (élémentaire)	01 60 77 44 76 (maternelle) 01 60 77 42 58 (élémentaire)	A. LEVASSEUR Rue Rossini 01 60 77 01 08
MARECHAL LECLERC	4, av. du Château	01 60 77 43 07	01 60 77 43 07	
AGUADO	32, bd. Aguado	01 60 79 48 78	01 60 77 43 81	
PARC AUX BICHES maternelle	40, av. du Parc aux Biches	01 60 77 49 76	01 60 77 49 76	
PARC AUX BICHES élémentaire	42, av. du Parc aux Biches	01 60 77 43 65	01 60 77 43 75	



ÉCOLES	ADRESSE	TELEPHONE PERISCOLAIRE	TELEPHONE ÉCOLE	ACCUEILS DE LOISIRS
F. DOLTO maternelle	29, rue de la Clairière	01 60 78 17 12	01 60 79 40 08	BOIS GUILLAUME 29, rue de la Clairière 01 60 77 43 65
BOIS GUILLAUME élémentaire	29, rue de la Clairière	01 60 77 43 65	01 60 77 43 09	
CHAMPS-ÉLYSÉES maternelle	28, rue de Sion	01 60 77 43 99	01 60 77 43 99	
CHAMPS-ÉLYSÉES élémentaire	26, rue de Sion	01 60 77 41 78	01 60 77 41 78	
A. DUMAS	205, rue Bonaparte	01 60 77 72 79	01 60 77 72 79	A. DUMAS 205, rue Bonaparte 01 60 77 72 79
J. VERNE	203, rue Champollion	01 60 77 55 17	01 60 77 55 17	
M. GENEVOIX élémentaire	301, rue Jules Vallès	01 60 79 17 11	01 60 79 17 11	
J. CARTIER	3, rue Montespan	01 60 77 40 37	01 60 77 40 37	A. SAVARY 205, rue Pierre et Marie Curie 01 64 97 05 72
LAMARTINE	Rue Descartes	01 69 36 45 66	01 60 77 44 40	
A. SAVARY maternelle/élémentaire	205, rue Pierre et Marie Curie	01 64 97 05 72	01 64 97 05 64	
PETIT DRAGON	403, square du Dragon	01 60 77 66 25	01 60 77 44 93	R. QUENEAU Mail M. Genevoix 01 60 77 74 93
M. GENEVOIX maternelle		01 60 77 74 93	01 60 78 59 62	
POULE ROUSSE	Mail Maurice Genevoix		01 60 77 64 32	
A. CÉSAIRE maternelle/élémentaire	1, av. Simone Veil	01 60 91 12 30	01 60 79 60 91	A. CESAIRE 1, avenue Simone Veil 01 60 91 12 30
N-J. CONTE maternelle	1, rue de l'École	01 60 78 08 82	01 69 91 13 60	
N-J. CONTE élémentaire	3, rue de l'École	01 69 91 13 50	01 69 91 13 50	
J. BREL maternelle/élémentaire	1, allée Jacques Brel	01 64 97 85 02	01 64 97 84 14	PÔLE ENFANCE DU BOIS DE MON COEUR Place des Flamandes/ Allée Jeff 01 64 97 85 01 ou 85 02
J. TATI maternelle	12, rue Jacques Tati	01 64 97 84 14	01 64 97 84 06	
J. TATI élémentaire			01 64 97 84 15	
P. GAUGUIN maternelle	Place Paul Gauguin	01 64 93 59 90	01 64 97 84 02	
P. GAUGUIN élémentaire			01 64 97 84 13	
V. VAN GOGH maternelle/élémentaire	24, rue du Plessis Briard	01 64 97 85 07	01 64 97 84 07	
J. FERRY maternelle/élémentaire	Avenue de la Garenne	01 64 97 94 44	01 64 97 84 11	PÔLE ENFANCE CHARLES PERRAULT Avenue de la Garenne 01 64 97 94 43 ou 94 44
P. BERT maternelle/élémentaire	4, rue Ambroise Paré	01 64 97 84 01	01 64 97 84 12	

LES FOURNITURES DE LA RENTRÉE

FOURNITURES	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Protège-cahier 17x22 (bleu)	1	1	1	1	1
Protège-cahier 17x22 (rouge)	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne bleu	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne vert	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne rouge	1	1	1	1	1
Stylo bille pointe moyenne noir	1	1	1	1	1
Gomme plastique	1	1	1	1	1
Pochette 12 crayons de couleurs	1	1	1	1	1
Triple décimètre incassable	0	0	1	0	0
Double décimètre incassable	1	0	0	0	0
Paire de ciseaux 13 cm	1	0	1	0	0
Crayons papier HB	1	1	1	1	1
Ardoise effaçable 19x26	1	1	1	1	1
Feutre Velléda noir pointe fine	1	1	1	1	1
Cahier 24x32 (60 pages) couverture polypropylène bleu	1	1	1	1	1
Cahier de brouillon 17x22 (48 pages)	1	1	2	2	2
Cahier 17x22 (32 pages)	1	0	0	0	0
Cahier 24x32 (48 pages) couverture polypropylène bleu	0	0	1	1	1
Cahier TP 21x29,7 (48 pages)	1	1	1	1	1
Chemise 3 rabats élastiques bleu	1	1	1	1	1
Classeur plastique 4 anneaux bleu	0	0	0	1	0
Jeu de 6 intercalaires cartonnés A4+	0	0	0	1	0
Protège document 60 vues	1	1	1	0	0
Lot de 30 pochettes perforées lisses	0	0	0	1	0



La Ville d'Évry-Courcouronnes se mobilise pour accompagner la scolarité de tous les élèves. Pour cela, elle offre les fournitures scolaires aux enfants évry-courcouronnais scolarisés du CP au CM2. Cette aide vise à soulager le budget rentrée scolaire des familles. Ces fournitures sont offertes dans un « sac écolier » remis à l'enfant le jour de la rentrée.

CALENDRIER DES VACANCES 2024-2025

Rentrée scolaire : **lundi 2 septembre 2024**

Vacances d'automne : **du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024**

Vacances de fin d'année : **du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025**

Vacances d'hiver : **du samedi 15 février au dimanche 2 mars 2025**

Vacances de printemps : **du samedi 12 au dimanche 27 avril 2025**

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 30 et le samedi 31 mai 2025

Vacances d'été : **à partir du samedi 5 juillet 2025**

BESOIN D'INFOS OU D'AIDE ?

Guichet famille

Tél. : 01 60 91 07 00

Clos de la Cathédrale - 4 clos de la Cathédrale

Lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mardi de 13h à 16h30

Jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

